



College of Occupational Therapists of Ontario
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario



Rapport annuel 2019



Mission, vision et valeurs

Mission

L'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario est l'organisme de réglementation qui protège le public et inspire un sentiment de confiance et de sécurité en veillant à ce que les ergothérapeutes offrent des soins compétents, éthiques et responsables.

Vision

Des chefs de file en matière de réglementation coopérative axée sur la qualité.

Valeurs et engagements

Partenaires dans la qualité

Nous travaillons ensemble pour assurer la prestation de services d'ergothérapie de qualité dans toute la province.

Maintien de la confiance

Nous sommes justes, ouverts et réactifs.

Nous sommes proactifs.

Nous rendons compte de nos décisions et de nos actions.

Traiter tous et chacun avec dignité et respect

Nous sommes à l'écoute. Nous tenons compte du caractère unique de chaque situation. Nous réagissons en faisant preuve de respect et de délicatesse.

Rapport annuel 2019

Message de la présidente



« Les points de vue, expériences et connaissances de nos membres professionnels et des représentants du public favorisent des discussions approfondies qui contribuent à satisfaire notre but commun de bien protéger le public. »

La table de notre Conseil jouit d'une grande diversité. Les points de vue, expériences et connaissances de nos membres professionnels et des représentants du public favorisent des discussions approfondies qui contribuent à satisfaire notre but commun de bien protéger le public.

La réglementation est toujours un sujet intéressant mais il est particulièrement opportun ces temps-ci. L'analyse de sa gouvernance par l'Ordre des infirmières et infirmiers, le rapport d'enquête de Harry Cayton sur l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la Colombie-Britannique et les recommandations découlant de l'enquête publique sur les foyers de soins de longue durée à la suite des tragédies du cas Wettlaufer, combinés à l'intense intérêt des médias pour la réglementation, nous rappellent concrètement l'importance de notre travail. L'examen public dont nous faisons l'objet et les conversations qu'il suscite ne sont pas une mauvaise chose. Ceci alimente l'intérêt des gens et les sensibilise à ce que nous faisons – nous motivant toujours davantage à être des chefs de file dans la réglementation de la qualité fondée sur la collaboration.

En tant que professionnelle de l'ergothérapie, je comprends le besoin de réfléchir, d'examiner les pratiques optimales et de viser à toujours s'améliorer. En tant que présidente de l'Ordre, je peux maintenant intégrer cette perspective dans la gouvernance réglementaire et je suis contente de voir comment notre organisme incorpore cette introspection dans notre milieu changeant.

Cette année, nous avons déjà commencé l'examen de notre gouvernance afin de nous assurer que nous nous alignons bien avec les pratiques optimales et nous avons identifié les domaines qui pourraient être développés davantage. Cette façon de penser aidera à orienter notre plan stratégique de 2020-2023.

Nous devons maintenant nous servir de tout le talent autour de notre table pour revoir nos priorités et recommandations, et pour discuter et décider comment notre organisme – mandaté pour protéger le public – peut le mieux progresser. Tout ceci nous aidera à bâtir un modèle qui continue d'appuyer l'établissement de stratégies judicieuses et la prise de décisions réfléchies.

Ceci est mon premier rapport annuel en tant que présidente. J'ai assumé ce poste en mars 2019 après le décès de Winston Isaac, notre premier représentant du public à occuper le poste de président. Au nom du Conseil, je peux vous assurer que nous continuerons ensemble dans la voie tracée par Winston et je suis fière de lui succéder et d'avoir pu travailler avec une personne de son calibre et profiter de son leadership.

Je suis également fière de faire partie d'un organisme si bien géré et tenu en haute estime. Je remercie les autres membres du Conseil, notre registraire et l'équipe de l'Ordre de nous positionner comme un régulateur solide et fiable. La réglementation est plus importante que jamais et je suis extrêmement reconnaissante de pouvoir aider à façonner l'avenir de l'Ordre avec une équipe de gens si compétents.

Julie Entwistle
Présidente

Rapport annuel 2019

Réfléchissez au rôle de l'ergothérapeute. Les ergothérapeutes veulent aider les gens à améliorer leur fonction et à accomplir ce qu'ils jugent important, en visant toujours les meilleurs intérêts de leurs clients.

En tenant compte des meilleurs intérêts du public, l'Ordre cherche également à améliorer ses propres fonctions.

Ceci se reflète dans nos politiques et nos décisions, notre rayonnement et nos contributions, notre souci de la qualité, notre collaboration avec des partenaires du système de santé et nos processus opérationnels et de gouvernance. Toutes nos réalisations au cours de l'exercice ont été motivées par le même besoin – celui d'améliorer nos façons de protéger le public.

Nous nous sommes engagés à toujours nous améliorer et à assurer que notre travail mérite la confiance des patients, des membres de l'Ordre et de tous nos intervenants.

Cette année, nous sommes particulièrement fiers d'évaluer tout ce que nous faisons en fonction des risques posés pour identifier les points préoccupants, renforcer l'observation des exigences réglementaires par les ergothérapeutes et améliorer les processus pour offrir des services encore plus efficaces aux Ontariens et Ontariennes.

Nous avons travaillé fort pour aider le public et d'autres intervenants à mieux comprendre notre rôle et, nous l'espérons, à faire encore plus confiance à la réglementation de l'ergothérapie.

Notre plan stratégique actuel tire à sa fin et le bilan de l'année du présent rapport est encore une fois organisé selon trois grandes priorités. Les points saillants continuent de montrer que nous faisons des progrès. Le processus de planification stratégique que nous entamerons cet automne, et qui sera mis en œuvre au printemps 2020, mettra sur ce que nous avons déjà accompli.

Nous allons continuer de fournir une orientation pour que les attentes en matière de services d'ergothérapie d'excellente qualité soient toujours comblées.

J'aimerais remercier les membres de notre personnel pour leur excellent travail et leur dévouement ainsi que les membres du Conseil pour leur leadership et leur engagement. Le public s'attend à beaucoup de nous et nous œuvrons chaque jour pour qu'il ne soit jamais déçu.

Elinor Larney
Registraire

Message de la registraire



« Nous avons travaillé fort pour aider le public et d'autres intervenants à mieux comprendre notre rôle et, nous l'espérons, à faire encore plus confiance à la réglementation de l'ergothérapie. »

Conseil de l'Ordre



Rangée avant : Jeannine Girard-Pearlman, Heather McFarlane, Mary Egan, Kurisummootil S. Joseph, Julie Entwistle, Donna Barker, Debbie Hebert, Stephanie Schurr, Teri Shackleton

Rangée arrière : Aruna Mitra, Jennifer Henderson, Peter Shenfield, John-Paul Dowson, Vincent Samuel, Patrick Hurteau, Allan Freedman

Ne figurent pas sur la photo : Julie Chiba Branson, Winston Isaac ❁, Ernie Lauzon, Annette McKinnon, Serena Shastri-Estrada, Michelle Stinson, Paula Szeto ❁

Nous signalons avec beaucoup de tristesse le décès soudain de Paula Szeto le 5 septembre 2018 et de Winston Isaac le 15 février 2019.



Une membre dévouée du conseil de l'Ordre depuis plusieurs années, l'énergie, la perspicacité et l'engagement de Paula vis-à-vis les soins axés sur les clients ont eu un grand impact sur le travail de l'Ordre. Elle nous manquera énormément.

Le leadership et l'engagement de Winston en matière de transparence, d'équité et de reddition de comptes au public ont également eu un grand impact sur le travail de l'Ordre. Winston a siégé comme représentant du public au sein du conseil de l'Ordre pendant plusieurs années et il était fier d'être le premier représentant du public à être élu comme président du conseil de l'Ordre.

Membres du conseil de l'Ordre

Donna Barker

Membre sans fonction déterminée, Éducation *
Membre universitaire professionnel

Julie Chiba Branson

Membre professionnel, District 1 - Centre-Est
Mandat achevé le 28 mars 2019

John-Paul Dowson

Représentant du public, *mandat commencé le 2 mai 2019*

Mary Egan

Membre universitaire professionnel

Julie Entwistle

Présidente *
Présidente (22 février 2019 - 28 mars 2019)
Vice-présidente (1^{er} juin 2018 - 22 février 2019)
Membre professionnel, District 2 - Centre-Ouest

Allan Freedman

Représentant du public, *mandat commencé le 21 mars 2019*

Jeannine Girard-Pearlman

Vice-présidente *
Membre sans fonction déterminée, Finances
(1^{er} juin 2018 - 28 mars 2019)
Représentante du public

Debbie Hebert

Membre professionnel, District 1 - Centre-Est
Mandat commencé le 28 mars 2019

Jennifer Henderson

Vice-présidente (22 février 2019 - 28 mars 2019)
Membre sans fonction déterminée, Éducation
(1^{er} juin 2018 - 28 mars 2019)
Membre professionnel, District 2 - Centre-Ouest

Patrick Hurteau

Membre professionnel, District 4 - Est

Winston Isaac

Président (1^{er} juin 2018 - 15 février 2019)
Représentant du public ❁

Kurisummoottil S. Joseph

Représentant du public

Ernie Lauzon

Représentant du public, *mandat achevé le 31 juillet 2018*

Heather McFarlane

Membre professionnel, District 5 - Nord-Est

Annette McKinnon

Membre sans fonction déterminée, Éducation
(22 février 2019 - 28 mars 2019)
Représentante du public, *mandat achevé le 5 avril 2019*

Aruna Mitra

Membre professionnel, District 1 - Centre-Est
Mandat commencé le 28 mars 2019

Vincent Samuel

Représentant du public, *mandat commencé le 28 mars 2019*

Stephanie Schurr

Membre professionnel, District 6 - Nord-Ouest

Teri Shackleton

Membre professionnel, District 3 - Sud-Ouest

Serena Shastri-Estrada

Membre professionnel, District 1 - Centre-Est
Mandat achevé le 28 mars 2019

Peter Shenfield

Membre sans fonction déterminée, Finances*
Représentant du public

Michelle Stinson

Membre professionnel, District 1 - Centre-Est
Mandat commencé le 28 mars 2019

Paula Szeto

Membre professionnel, District 1 - Centre-Est ❁
(1^{er} juin 2018 - 5 septembre 2018)

* Éluélue au conseil le 28 mars 2019

❁ Voir la note à la page 5.

Membres des comités de l'Ordre

Hunaida Abboud

Comité d'aptitude professionnelle

Paola Azzuolo

Sous-comité des questions relatives à l'exercice
Mandat achevé le 8 mars 2019

Leanne Baker

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Anuradha Banavalikar

Sous-comité des questions relatives à l'exercice
Mandat achevé le 31 octobre 2018

Janet Becker

Sous-comité des questions relatives à l'exercice

Andy Beecroft

Sous-comité d'assurance de la qualité
Mandat commencé le 1^{er} avril 2019

Elizabeth Bell

Comité d'assurance de la qualité
Mandat commencé le 1^{er} avril 2019

Sylvia Boddener

Sous-comité des questions relatives à l'exercice

Anne Cooper-Worsnop

Sous-comité d'assurance de la qualité

Matt Derouin

Sous-comité des questions relatives à l'exercice

Elizabeth Eacrett

Sous-comité d'assurance de la qualité
Mandat commencé le 1^{er} avril 2019

Frances Eller

Sous-comité des questions relatives à l'exercice
Mandat commencé le 1^{er} février 2019

Daniel Fyke

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports
Mandat commencé le 1^{er} avril 2019

Shannon Honsberger

Sous-comité des questions relatives à l'exercice
Mandat commencé le 9 mars 2019

Shaheza Hirji

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Zuher Ismail

Comité de discipline

Heather Jones

Sous-comité d'assurance de la qualité

Iona Mairi Macritchie

Sous-comité d'assurance de la qualité
Mandat achevé le 7 mars 2019

Avelino Maranan

Comité d'assurance de la qualité

Jennifer Nieson

Comité des relations avec les patients

Hricha Rakshit

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Mathew Rose

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports
Mandat achevé le 31 mars 2019

Vijay Sachdeva

Comité d'assurance de la qualité
Mandat achevé le 31 mars 2019

Katrine Sauv -Schenk

Sous-comité d'assurance de la qualité
Mandat achevé le 31 mars 2019

Roxane Siddall

Sous-comité d'assurance de la qualité

Tina Siemens

Comité des relations avec les patients

Christine Sniatala

Sous-comité d'assurance de la qualité

Michelle Stinson

Comité de discipline, *démissionné en janvier 2018*

Julie Sutton

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports
Mandat commencé le 1^{er} avril 2019

Joshua Theodore

Comité d'inscription, *mandat commencé le 1^{er} août 2018*

David Wysocki

Comité d'inscription, *démissionné le 25 juin 2018*

Priorités stratégiques

1

Confiance dans
la réglementation
de l'ergothérapie

2

Pratique de
qualité par les
ergothérapeutes

3

Impact sur les
systèmes grâce à
la collaboration

Le bilan de l'année

1

Confiance dans la réglementation de l'ergothérapie

À titre d'organisme réglementant l'exercice de l'ergothérapie en Ontario, l'Ordre protège le public et inspire un sentiment de confiance en veillant à ce que les ergothérapeutes soient compétents et responsables. La façon dont nous fonctionnons, prenons des décisions et impliquons le public renforce notre engagement à desservir les meilleurs intérêts du public.

Gestion des risques

En identifiant, évaluant, traitant et surveillant les risques, l'Ordre assure une prestation efficace et continue de son mandat de protection du public. L'intégration de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme a permis d'améliorer le processus et la gestion de fonctions clés. Cette démarche aide à prendre de meilleures décisions et à améliorer constamment la qualité des services.

Cette année, des changements apportés à la façon dont l'Ordre fonctionne ont permis de réduire le temps requis pour traiter des cas et ont favorisé une surveillance de la pratique pour s'assurer que les membres se conforment aux décisions découlant d'enquêtes. Des améliorations du processus d'assurance de la qualité ont entraîné une hausse du nombre de membres se conformant aux exigences du programme d'AQ, ce qui favorise une compétence accrue des membres.

Le processus simplifié de l'Ordre pour s'assurer que tous les membres souscrivent à une assurance responsabilité professionnelle a permis d'améliorer de façon importante l'observation de cette exigence et a réduit le nombre de membres nécessitant un suivi à ce sujet. L'assurance responsabilité professionnelle protège les ergothérapeutes et leurs clients. Le fait de réduire les cas où un membre n'est pas bien assuré protège encore davantage le public.

« Nous partageons avec encore plus de gens notre message sur l'efficacité de la réglementation. »

Favoriser la compréhension

La sensibilisation des gens au rôle et aux activités de l'Ordre a pris plusieurs formes cette année. En voici les résultats :

Les efforts déployés pour promouvoir notre tableau des ergothérapeutes en ligne (**Find an Occupational Therapist/ Trouver un ergothérapeute**) ont augmenté le nombre de visites de cette page de 46 %. Le public, les clients, les ergothérapeutes et les employeurs perçoivent cette ressource comme une source à jour de renseignements sur toute personne qui est, ou a déjà été, inscrite auprès de l'Ordre.

En collaboration avec le groupe consultatif de citoyens, une nouvelle ressource axée sur les patients et visant à mieux faire comprendre le processus d'obtention du consentement aux clients, patients et soignants a été créée et affichée sur le site Web de l'Ordre. Cette nouvelle page Web disponible en anglais seulement (*Understanding Consent*) et le document intitulé *Préoccupations concernant des ergothérapeutes – Comment l'Ordre prend ses décisions* ont bénéficié de la consultation du groupe et sont de bonnes sources d'information pour le public. Ces deux initiatives favorisent la reddition de comptes, la transparence et la réalisation de notre mandat de protection du public.

Des campagnes de médiatisation sociale ont fourni des occasions de communiquer avec divers auditoires et d'accroître la participation sur tous les canaux avec des vidéos, des messages et des gazouillis. Nous partageons avec encore plus de gens notre message sur l'efficacité de la réglementation.

Un autre mécanisme permettant de mieux faire connaître l'Ordre (et la réglementation dans la province) est le site OntarioHealthRegulators.ca/fr. Ce portail destiné au public est une passerelle Web pour accéder aux organismes de réglementation des 26 organismes de réglementation de professions de la santé en Ontario. Pour promouvoir davantage ce site Web et ces organismes de réglementation, des articles expliquant comment prendre des décisions éclairées sur les soins de santé ont été affichés dans des publications de la Canadian Association of Retired Persons (y compris *Zoomer*). En octobre, plusieurs conseillers sur l'exercice de la profession des Ordres (incluant notre propre équipe) ont répondu à des questions posées par le public au kiosque des organismes de réglementation des professions de la santé de l'Ontario lors de l'événement *Zoomer* qui s'est déroulé à Toronto.



 **8** nouvelles vidéos sur YouTube

47 % de visiteurs de plus
23 % de minutes de visionnement de plus

178 messages sur LinkedIn 

 26 % de suiveurs de plus

360 gazouillis envoyés sur Twitter 

32 % de suiveurs de plus

246 messages affichés sur Facebook 

  **273 %** de suiveurs de plus



Informer les intervenants

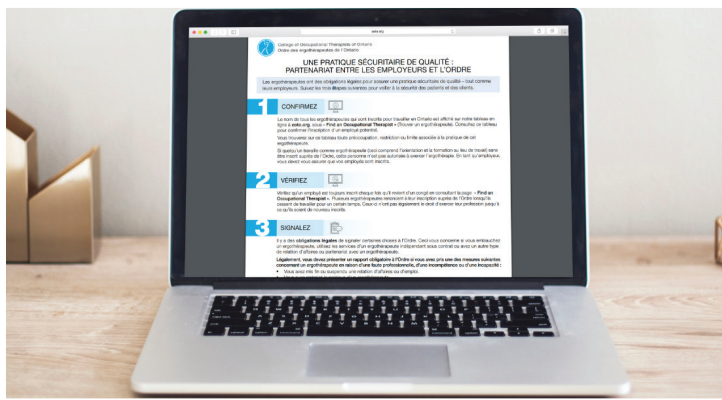
La confiance en notre réglementation s'accroît lorsque les intervenants comprennent mieux le rôle et la valeur de l'Ordre. En plus du grand public, nous avons rejoint plusieurs groupes clés.

Les employeurs des ergothérapeutes ont une obligation légale d'assurer que ces derniers fournissent des soins sécuritaires et de qualité. Nous cherchons à aider les employeurs (coto.org/employers) à devenir des partenaires dans cette tâche importante en leur fournissant de l'information pour pouvoir confirmer et vérifier l'inscription de leurs employés auprès de l'Ordre et aviser l'Ordre de tout problème, le cas échéant.

Le personnel de l'Ordre a organisé des séances d'information pour tous les programmes universitaires d'ergothérapie offerts en Ontario afin d'aider les étudiants à mieux comprendre les attentes et les ressources de l'Ordre. Ces séances permettent d'établir une connexion avec les futurs ergothérapeutes et de leur communiquer un sentiment d'appartenance.

Pour les ergothérapeutes formés à l'étranger, l'Ordre a créé une vidéo animée qui les introduit à la réglementation des professions de la santé en Ontario et au processus d'inscription initial de l'Ordre. Professions Santé Ontario (qui soutient les objectifs du gouvernement concernant les effectifs dans le domaine de la santé) utilise cette vidéo comme ressource.

Les membres ont reçu huit bulletins comprenant des études de cas et des Q et R (questions et réponses) sur l'exercice de la profession qui reflétaient le milieu actuel de la profession. Beaucoup de personnes ont consulté ces bulletins et les commentaires reçus étaient positifs. Plusieurs des scénarios ont suscité un dialogue avec l'Ordre.



« Les employeurs des ergothérapeutes ont une obligation légale d'assurer que ces derniers fournissent des soins sécuritaires et de qualité. »

Solliciter des opinions

Nous apprécions beaucoup les opinions du groupe consultatif de citoyens. Ce groupe se rencontre tous les trois mois et fournit des points de vue utiles du public.

Tout au cours de l'année, le groupe a collaboré avec l'Ordre sur divers projets dont des campagnes sur Facebook, des vidéos pilotes sur le processus de plainte et sur ce que l'on doit s'attendre des ergothérapeutes, un dépliant de sensibilisation à la profession et une ressource pour mieux faire comprendre le processus d'obtention du consentement. Nous remercions les membres du groupe de leur contribution qui nous aide à mieux faire notre travail.

« ...les rapports soumis par les ergothérapeutes contribuent au mandat général de protection et de sécurité du public. »



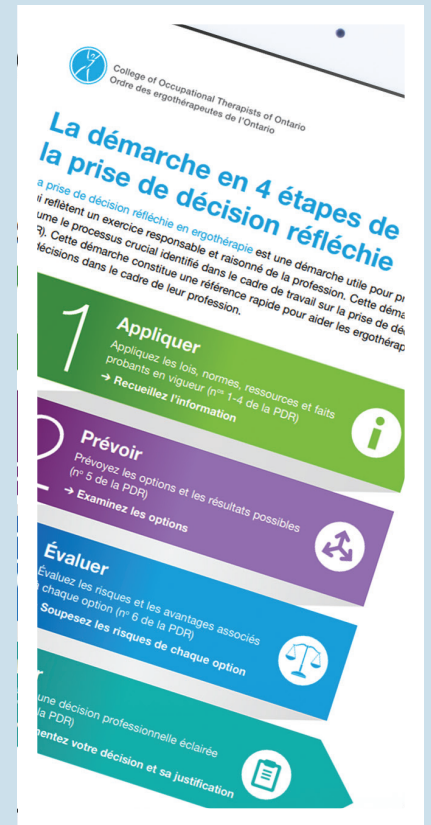
Partager des points de vue sur des politiques gouvernementales

Les points de vue de l'Ordre concernant les priorités et les initiatives gouvernementales sont également importants.

Nous faisons partie du groupe de travail du ministère de la Santé qui se penche sur un cadre de gestion du rendement de l'Ordre. Nos opinions aident à formuler ce cadre de gestion pour favoriser la transparence et la reddition de comptes dans le processus de réglementation au sein de tous les organismes de réglementation des professions de la santé en Ontario.

Des changements apportés au *Code de la route* ont donné aux ergothérapeutes de l'Ontario l'autorité de soumettre un rapport sur l'aptitude à conduire au ministère des Transports. L'Ordre a collaboré avec le ministère pour éduquer les ergothérapeutes sur leur capacité de soumettre des rapports discrétionnaires s'ils soupçonnent quelqu'un de conduire de manière non sécuritaire. Des ressources et des lignes directrices de l'Ordre fournissent des précisions aux membres et l'équipe de conseillers sur l'exercice de la profession a fait une présentation à ce sujet lors d'une conférence provinciale. Une rétroaction du ministère indique que les rapports soumis par les ergothérapeutes contribuent au mandat général de protection et de sécurité du public.





2

Pratique de qualité par les ergothérapeutes

L'Ordre s'assure que les ergothérapeutes fournissent des services compétents et responsables. Les activités réalisées au cours de l'année appuient la prestation de soins d'excellente qualité.

Assurer la compétence

Le programme d'assurance de la qualité favorise une amélioration pertinente et permanente – ce qui est une pierre d'assise d'un bon professionnel. Les ergothérapeutes ont démontré un taux élevé de conformité aux exigences du programme, qui encourage une pratique réfléchie dans un système de soins de santé en plein changement. Le thème du Programme d'éducation réglementaire prescrit (PÉRP) de 2018 était les limites professionnelles et la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel – qui reflétait le milieu changeant et la législation introduite par la *Loi de 2017 sur la protection des patients*.

Appuyer les soins et la sécurité des patients

L'acte autorisé de psychothérapie a été introduit pour la première fois dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* en 2007 par l'entremise du projet de loi 171 – la *Loi de 2007 sur l'amélioration du système de santé*. Ce projet de loi a également modifié la *Loi de 1991 sur les ergothérapeutes* pour donner à ceux-ci l'accès à l'acte autorisé de psychothérapie. Les actes autorisés sont ceux qui, en vertu de la législation ontarienne, peuvent être exécutés seulement par des professionnels de la santé autorisés qui ont des qualifications particulières.

Les ergothérapeutes travaillent avec des personnes souffrant de troubles divers, y compris des troubles de santé mentale, et ils se servent de la psychothérapie dans le cadre de leur pratique pour améliorer la participation de leurs clients et leur implication dans leur propre vie.

Après une consultation, l'Ordre a élaboré un règlement pour permettre aux ergothérapeutes d'avoir accès à l'acte autorisé de psychothérapie. L'Ordre poursuit un dialogue avec le ministère de la Santé pendant l'examen de ce règlement.

Le bilan de l'année



« Les ergothérapeutes travaillent avec des personnes souffrant de troubles divers, y compris des troubles de santé mentale, et ils se servent de la psychothérapie dans le cadre de leur pratique pour améliorer la participation de leurs clients et leur implication dans leur propre vie. »



Fournir des outils pour appuyer l'exercice de la profession

À la suite de demandes de membres, la démarche en 4 étapes de la prise de décision réfléchi a été élaborée. Cette démarche constitue une référence rapide pour aider les ergothérapeutes à prendre des décisions dans le cadre de leur profession.

L'Ordre a également mis à la disponibilité de ses membres d'anciennes versions du Programme d'éducation réglementaire prescrit (PÉRP) à coto.org.

Actualiser les normes

Les normes d'exercice reflètent l'évolution de la profession et des documents ont été révisés pour s'assurer qu'ils sont corrects et pertinents. L'actualisation des six documents suivants a aidé à bien définir et décrire les responsabilités des ergothérapeutes.

1. Normes de supervision des étudiants en ergothérapie
2. Normes de prévention et de lutte contre les infections
3. Normes de supervision des aides-ergothérapeutes
4. Guide de soumission d'un rapport discrétionnaire sur l'aptitude à conduire
5. Normes de psychothérapie
6. Lignes directrices pour les pratiques privées

Le bilan de l'année

« La réglementation des ergothérapeutes et d'autres professionnels de la santé est plus robuste lorsque les organismes travaillent ensemble. »



Le bilan de l'année

3 Impact sur les systèmes grâce à la collaboration

La réglementation des ergothérapeutes et d'autres professionnels de la santé est plus robuste lorsque les organismes travaillent ensemble. L'Ordre participe et dirige plusieurs initiatives. Celles-ci permettent de partager des idées et de faire des améliorations.

Apprentissage collaboratif

Au niveau provincial, l'Ordre collabore avec les Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario (ORPSO) regroupant tous les organismes de réglementation des professions de la santé de la province. Des membres du personnel de l'Ordre siègent à tous les comités de l'ORPSO et la registraire de l'Ordre est la vice-présidente de l'ORPSO.

L'Ordre a eu l'occasion tout au cours de l'année de se renseigner sur les autres Ordres en écoutant une présentation de l'Ordre des infirmières et infirmiers au conseil concernant son projet de gouvernance *Vision 2020* et une autre de l'Ordre des pharmaciens sur l'évolution de son programme d'assurance de la qualité.

Chef de file d'initiatives nationales

Au palier national, l'Ordre a joué un rôle majeur dans les activités de l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE). Notre registraire est fière de présider cette association.

Les travaux de l'ACORE comprennent l'élaboration de ressources communes portant sur la supervision de l'examen pour l'admission des nouveaux ergothérapeutes et du Système d'évaluation de l'équivalence substantielle (SEES) pour les ergothérapeutes formés à l'étranger. Ces processus favorisent une réglementation rigoureuse. L'ACORE a également publié l'énoncé de principes sur la supervision des aides-ergothérapeutes.

L'ACORE fait ressortir comment l'Ordre collabore avec les intervenants pour assurer une plus grande uniformité dans la réglementation de la protection du public. L'ACORE assume également un rôle de leadership au sein de CORECOM – une initiative pancanadienne couvrant les secteurs des universités, des associations et de la réglementation afin de formuler un document de compétences nationales en ergothérapie qui précisera ce qui doit être enseigné et évalué uniformément dans tout le pays.

Partage de connaissances

L'Ordre a eu l'occasion de partager ses connaissances sur l'élaboration de profils de compétences lors de la conférence internationale CLEAR (Council on Licensure, Enforcement and Regulation). De plus, des présentations sur des ordonnances intérimaires liées à la pratique d'un professionnel, l'inscription et les droits de la personne ont été faites lors de conférences nationales sur la réglementation.

Promouvoir l'alignement

La participation à ce type d'initiatives a un impact important sur la réglementation en Ontario et à l'échelle du pays, tout comme les efforts pour harmoniser certains processus.

Par exemple, les ergothérapeutes inscrits dans une compétence canadienne peuvent avoir besoin de fournir des soins de suivi (pendant une période de temps limitée) à un client actuel dans une autre compétence. L'Ordre a conclu un protocole d'entente sur l'exercice de la profession couvrant plusieurs compétences territoriales – accepté par tous les organismes de réglementation en ergothérapie du Canada – pour faciliter cette pratique. L'Ordre joue un rôle prépondérant dans l'alignement des systèmes afin d'assurer que tous les ergothérapeutes offrent une pratique de qualité.

Renforcer la gouvernance

Cette année, nous avons commencé l'examen de notre modèle de gouvernance avec l'aide d'un expert indépendant. Cette initiative nous permettra de mettre en place des pratiques optimales.

Ceci comprend, entre autres, le fait d'avoir les personnes appropriées dans tous les postes. L'Ordre a adopté un processus axé sur la compétence pour l'aider à choisir les membres hors-Conseil des comités.

Les décisions prises par le Conseil desservent les meilleurs intérêts du public, au sein d'un système de réglementation globale des professions de la santé. Au cours de l'année, le ministère de la Santé a communiqué au Conseil ses priorités concernant les organismes de réglementation. Nous continuerons de satisfaire ces priorités de façon à promouvoir la confiance dans la réglementation de la profession d'ergothérapeute.



« Les décisions prises par le Conseil desservent les meilleurs intérêts du public, au sein d'un système de réglementation globale des professions de la santé. »



« Ce programme vise à améliorer les relations entre les membres, les familles, les clients et les patients. »

Comité des relations avec les patients

Le comité des relations avec les patients élabore et met en œuvre le programme de relations avec les patients de l'Ordre. Ce programme vise à améliorer les relations entre les membres, les familles, les clients et les patients.

Les principales composantes de ce programme comprennent ce qui suit :

- Élaboration de normes d'exercice à l'intention des ergothérapeutes
- Éducation des professionnels, du conseil et du personnel
- Prestation de renseignements au public
- Élaboration et mise en œuvre de ressources et de mesures pour prévenir et traiter les mauvais traitements d'ordre sexuel infligés aux clients et patients
- Administration du Fonds pour les consultations en cas de mauvais traitements d'ordre sexuel

Les Normes de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel ont été mises à jour pour refléter les changements stipulés dans la *Loi de 2017 sur la protection des patients*. Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2018. L'Ordre est maintenant bien placé pour réagir rapidement et positivement à toute recommandation pouvant être présentée par le groupe de travail sur les mauvais traitements d'ordre sexuel.

Dans le cadre de son mandat, le comité des relations avec les patients supervise l'élaboration et la révision du Code de déontologie, du Guide du Code de déontologie, des Normes sur les limites professionnelles, des Normes de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel et des Normes sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Un client a fait une demande de fonds au comité des relations avec les patients au cours de l'exercice 2018-2019.

Participation du public

Dans le cadre d'un partenariat conclu avec plusieurs ordres, l'Ordre recherche l'opinion et la participation du public par l'entremise du [groupe consultatif de citoyens \(GCC\)](#). Ce groupe est formé de membres du public à l'échelle de la province qui se rassemblent pour donner leurs points de vue sur une vaste gamme de sujets, dont les normes professionnelles, le processus de plainte et les priorités stratégiques. Leurs idées et leurs expériences sont inestimables et constituent une autre façon de faire participer le public à l'orientation future du travail de l'Ordre. Cette participation et cette collaboration nous aident à mieux réaliser les initiatives de l'Ordre visant à faire comprendre son rôle.

Le groupe consultatif de citoyens a travaillé avec l'Ordre sur plusieurs projets, y compris ce qui suit :

- Une ressource pour mieux faire comprendre le processus d'obtention du consentement à l'intention des patients, clients et soignants
- Des campagnes de médiatisation sociale sur Facebook
- Un cadre de travail expliquant comment l'Ordre prend des décisions lorsque des ergothérapeutes posent des inquiétudes
- Une vidéo pilote expliquant comment faire part de préoccupations et poser des plaintes au sujet d'ergothérapeutes
- Une vidéo pilote expliquant à quoi s'attendre des ergothérapeutes
- Une brochure pilote sur la sensibilisation du public



Vous voulez plus de renseignements sur le groupe consultatif de citoyens?

[Visitez citizenadvisorygroup.org.](http://citizenadvisorygroup.org)



Service de ressources sur l'exercice de la profession

L'équipe d'ergothérapeutes du Service de ressources sur l'exercice de la profession de l'Ordre fournit un soutien gratuit et anonyme à toute personne qui communique avec l'Ordre concernant l'exercice de l'ergothérapie. Le Service aide les patients, clients, soignants, membres, étudiants, employeurs et autres personnes à mieux comprendre ce que l'on attend des ergothérapeutes en Ontario. Le fait de fournir des réponses à des questions et de l'information aide à assurer la prestation de services d'ergothérapie sécuritaires, responsables et efficaces.



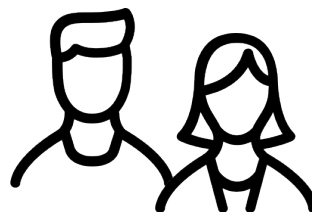
Questions?

Communiquez avec nous au 1 800 890-6570/416 214-1177, poste 240, ou practice@coto.org. Le service est gratuit et confidentiel.

Demandes de renseignements :



appels et courriels en 2018-2019



83 % Ergothérapeutes



14 % Public, clients, membres de famille et autres

2 % Étudiants **1 %** Employeurs

Service de ressources sur l'exercice de la profession

Cinq principaux sujets de préoccupation du public



Comment trouver un ergothérapeute



**Facturations/
Honoraires**



Sujets qui ne découlent pas du mandat de l'Ordre



Champ d'application
Qu'est-ce qui est normal?
À quoi dois-je m'attendre d'un ergothérapeute?



Accès aux dossiers et questions sur les rapports

Cinq principaux sujets de préoccupation des ergothérapeutes



Tenue des dossiers



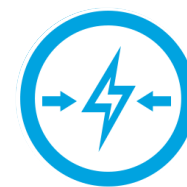
Consentement



Sujets qui ne découlent pas du mandat de l'Ordre



Actes autorisés



Conflits d'intérêts

Rayonnement/Collaboration

- Présentations faites à tous les programmes universitaires ontariens d'ergothérapie sur la prise de décision réfléchie, la tenue de dossiers, le rôle de l'Ordre, les limites professionnelles et le professionnalisme, les actes autorisés, le champ d'application et les conflits d'intérêts
- Participation à de vastes consultations organisées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités sur le projet de révision des normes des programmes à l'intention des aides-ergothérapeutes et des aides-physiothérapeutes qui a mené à l'élaboration d'un programme d'enseignement professionnel
- Présentation de perspectives réglementaires dans le cadre de conférences et de webinaires avec l'Ontario Society of Occupational Therapists concernant ce qui suit :
 - Faire progresser l'exercice de l'ergothérapie en psychothérapie
 - Soumettre des rapports discrétionnaires – Ce que les ergothérapeutes de l'Ontario doivent savoir
 - Se préparer au marché du travail en ergothérapie
 - Fournir des services de psychothérapie sur des plateformes électroniques

Ressources sur l'exercice de la profession

Six documents sur l'exercice de la profession ont été révisés pour s'assurer que leur contenu est exact et pertinent et qu'il définit et décrit clairement les responsabilités des ergothérapeutes. Les modifications apportées reflètent le milieu changeant de la profession et traitent de questions qui influent directement sur l'ergothérapie.

1. Normes de supervision des étudiants en ergothérapie
2. Normes de supervision des aides-ergothérapeutes
3. Guide de soumission d'un rapport discrétionnaire sur l'aptitude à conduire
4. Normes de psychothérapie
5. Normes de prévention et de lutte contre les infections
6. Lignes directrices pour les pratiques privées

Études de cas et Q et R

- 6 études de cas ont été préparées, portant sur des sujets comme : *Opinions contradictoires – Obligations professionnelles pour les rapports d'ergothérapeutes; Où tirer la ligne – Gérer ses intérêts professionnels et personnels; Travailler avec des ressources gérées*
- 9 Q et R publiées (disponibles en anglais seulement), portant sur des sujets comme : *Modifier ou discuter d'un rapport après avoir cessé de pratiquer l'ergothérapie; Documenter un cas au sein d'un groupe; Conserver des dossiers de clients; Établir des honoraires standards en ergothérapie*



Questions et demandes générales

 **1.800.890.6570**

Appelez l'Ordre et pressez sur le 0 ou envoyez un courriel à info@coto.org et vous rejoindrez notre associée, information et ressources.

Comité d'inscription

Le comité d'inscription établit et garde à jour les exigences d'inscription auprès de l'Ordre.

Le comité examine et prend des décisions sur toutes les demandes d'inscription qui lui sont acheminées par la registraire. Des justifications sont ensuite délivrées par écrit pour chaque décision rendue par le comité.

Le comité approuve également toutes les politiques concernant les exigences d'inscription.

- Pour l'exercice 2018-2019, le comité a fait ce qui suit :
 - Approbation des changements apportés à la politique sur l'éducation et le travail sur le terrain concernant l'éducation canadienne pour confirmer que les programmes d'ergothérapie canadiens accrédités par l'Association canadienne des ergothérapeutes sont jugés équivalents par le comité d'inscription à un baccalauréat ès sciences ou une maîtrise ès sciences en ergothérapie obtenu(e) en Ontario – le fait de formaliser cette pratique dans la politique permet d'assurer un processus d'approbation uniforme pour tous les programmes canadiens d'ergothérapie
 - Lancement d'un nouveau document sur la supervision de l'inscription provisoire pour préciser les attentes et les responsabilités des superviseurs et améliorer la qualité de la supervision d'ergothérapeutes qui détiennent un certificat d'inscription provisoire
 - Élaboration de la politique sur le certificat d'inscription temporaire – pratiques inter-juridictionnelles, qui concrétise le protocole d'entente sur les pratiques d'ergothérapie acceptées par tous les organismes de réglementation canadiens de l'ergothérapie – la politique donne à un ergothérapeute qui est inscrit dans une compétence territoriale canadienne la capacité de s'inscrire auprès de l'Ordre pour pouvoir fournir pendant une période de temps déterminée des soins de suivi à un client actuel en Ontario
- Examen de 10 demandes d'inscription acheminées par la registraire

Nombre total de décisions

10

Résultats

Délivrance d'un certificat d'inscription 2

Délivrance d'un certificat d'inscription après une formation additionnelle 5

Refus de délivrer un certificat d'inscription 3

Appels présentés à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Décision confirmée 1*

Appel retiré 1

En cours de traitement 2

*Cas provenant de l'exercice 2017-2018



« ...un nouveau document sur la supervision de l'inscription provisoire pour préciser les attentes et les responsabilités des superviseurs et améliorer la qualité de la supervision d'ergothérapeutes qui détiennent un certificat d'inscription provisoire. »

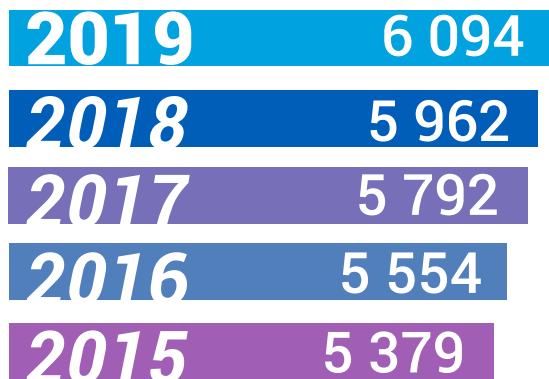
Autres activités du comité d'inscription

- Soumission du rapport annuel sur les pratiques d'inscription équitables de l'Ordre au Bureau de la commissaire à l'équité de l'Ontario
- Achèvement du troisième cycle d'évaluation des pratiques d'inscription par le Bureau de la commissaire à l'équité de l'Ontario

Coup d'œil sur les professionnels

Nombre de membres inscrits

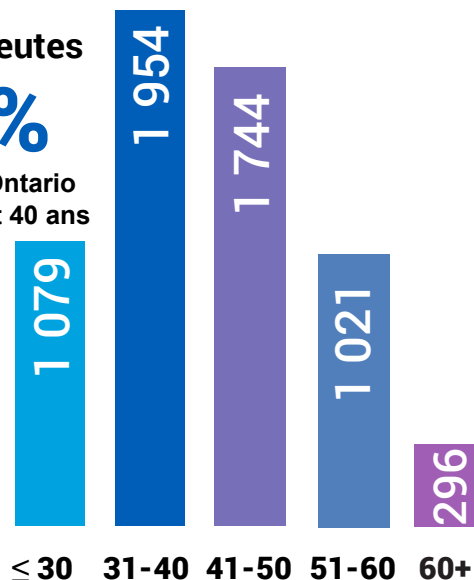
6 094 ergothérapeutes
inscrits en
Ontario



Age des ergothérapeutes

32 %

des erg. en Ontario
ont entre 31 et 40 ans



Certificats d'inscription délivrés en 2018-2019

463
certificats
délivrés

Lieu d'éducation des nouveaux membres

83 % Éduqués en Ontario
11 % Éduqués hors de l'Ontario
mais au Canada
6 % Éduqués hors du Canada

242

nouveaux membres
qui ont obtenu leur
diplôme en 2018-2019

Lieu d'éducation des membres nouvellement diplômés

93 % Éduqués en Ontario
7 % Éduqués hors de
l'Ontario mais au
Canada

Principales provenances des membres formés à l'étranger

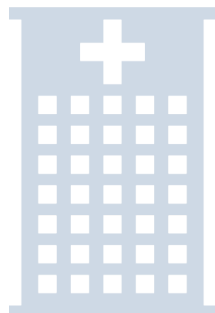
- | | |
|----------------|-------------------|
| 1. États-Unis | 5. Hong Kong |
| 2. Royaume Uni | 6. Afrique du Sud |
| 3. Inde | 7. Irlande |
| 4. Philippines | 8. Israël |

Lieu d'éducation de nos membres

81 % Éduqués en Ontario
9 % Éduqués hors de l'Ontario mais au
Canada
10 % Éduqués hors du Canada

Coup d'œil sur les professionnels

Où travaillent nos ergothérapeutes?



Principaux milieux de travail

1. Hôpital général ou de réadaptation
2. Dans la collectivité
3. Installation pour la santé mentale et les toxicomanies
4. Système scolaire
5. Centre de traitement pour enfants

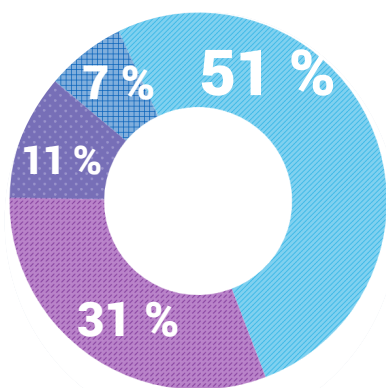


Rôles et champs d'application

75 % des membres sont des fournisseurs de services directs



Voici d'autres rôles communs :
Experts-conseils (5 %) et gestionnaires (4 %)



des ergothérapeutes en Ontario travaillent dans la santé physique

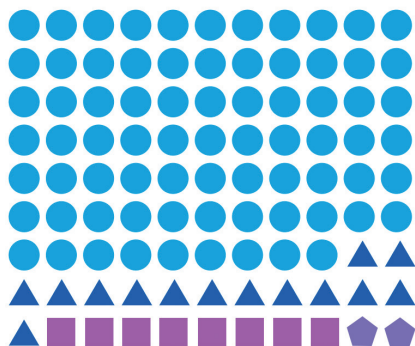
| | | |
|----------------|-----|-------|
| Santé physique | 51% | 3 087 |
| Autre | 31% | 1 872 |
| Santé mentale | 11% | 682 |
| Administration | 7% | 435 |

Avec qui nos ergothérapeutes travaillent-ils?



- 38 %** travaillent principalement avec des adultes et des personnes âgées
- 18 %** travaillent principalement avec des clients de tous les âges
- 16 %** travaillent principalement avec des enfants et des jeunes (0-17 ans)
- 14 %** travaillent principalement avec des adultes (18-64 ans)
- 8 %** travaillent principalement avec des personnes âgées (65 ans+)
- 6 %** n'ont pas déclaré le groupe d'âge de leurs clients ou ceci était sans objet

Nature de la pratique



75 %

des membres travaillent en milieu clinique

| | |
|----------------|-------|
| ● Clinique | 4 597 |
| ▲ Mixte | 869 |
| ■ Non clinique | 509 |
| ◆ Non déclaré | 119 |

Coup d'œil sur les professionnels

Centre-Est

1

Le district 1 comprend Toronto, les comtés de Haliburton, Northumberland, Peterborough, Simcoe et Kawartha Lakes, ainsi que les régions de Durham, Peel et York.

48 %

Centre-Ouest

2

Le district 2 comprend les comtés de Brant, Dufferin et Wellington ainsi que les régions de Haldimand, Norfolk, Halton, Hamilton, Niagara et Waterloo.

19 %

Sud-Ouest

3

Le district 3 comprend les comtés de Essex, Bruce, Grey, Chatham-Kent, Lambton, Elgin, Middlesex, Oxford, Huron et Perth.

12 %

Est

4

Le district 4 comprend Ottawa, les comtés de Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, Lennox et Addington, Leeds et Grenville, Hastings, Prince Edward, Frontenac, Renfrew et Lanark.

15 %

Nord-Est

5

Le district 5 comprend Sudbury, Parry Sound, Timiskaming, Nipissing, Algoma, Cochrane, Manitoulin et Muskoka.

4 %

Nord-Ouest

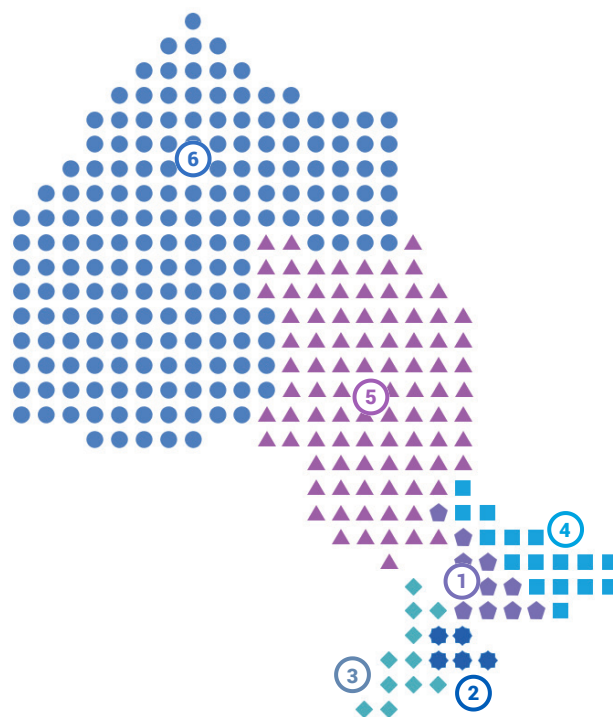
6

Le district 6 comprend Kenora, Rainy River et Thunder Bay.

2 %

Où retrouve-t-on nos ergothérapeutes en Ontario?*

*Selon les districts électoraux de l'Ordre





« Le programme aide les ergothérapeutes à maintenir leur compétence et à participer à des activités d'apprentissage permanent, évaluant leurs aptitudes, leurs connaissances et leur jugement pour promouvoir une pratique de qualité. »

Assurance de la qualité (AQ)

L'Ordre a comme mandat de veiller à ce que les Ontariens et Ontariennes reçoivent des soins sécuritaires, efficaces et responsables de la part des ergothérapeutes. Assurer la compétence de ces professionnels est un pilier important du programme d'assurance de la qualité de l'Ordre. Le programme aide les ergothérapeutes à maintenir leur compétence et à participer à des activités d'apprentissage permanent, évaluant leurs aptitudes, leurs connaissances et leur jugement pour promouvoir une pratique de qualité. Le programme identifie les ergothérapeutes qui ont besoin de soutien en leur fournissant un programme d'éducation et de recyclage.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité a :

1. guidé l'élaboration du module du Programme d'éducation réglementaire prescrit (PÉRP) de 2019 – La pensée critique et le jugement professionnel en ergothérapie;
2. commencé à chercher quelqu'un pour remanier le processus d'évaluation de la compétence (appelé auparavant le processus d'examen et d'évaluation de la compétence) – ce remaniement permettra d'obtenir un processus et des outils s'appuyant sur des données probantes afin de pouvoir évaluer la compétence permanente des ergothérapeutes tout au long de leur carrière;
3. rendu des décisions sur 46 dossiers.

Conformité aux exigences annuelles du programme d'AQ

(1^{er} juin 2018 – 31 mai 2019)

Chaque année, les membres doivent participer au programme d'assurance de la qualité de l'Ordre en rédigeant un plan de perfectionnement professionnel (PPP) et en complétant un module PÉRP (Programme d'éducation réglementaire prescrit). Ils doivent également remplir l'outil d'auto-évaluation (AÉ) tous les deux ans.

| | Nombre de membres devant satisfaire les exigences du programme | Exigences satisfaites | % de conformité |
|----------------------|--|-----------------------|-----------------|
| Auto-évaluation 2018 | 1 314 | 1 284 | 98 % |
| PÉRP 2018 | 5 896 | 5 843 | 99 % |
| PPP 2018 | 5 665 | 5 564 | 98 % |

- Au 31 octobre 2018 – date limite de remise du PÉRP et de l'AÉ, 222 membres étaient nouveaux ou en cours de réintégration et n'avaient pas besoin de remplir ces exigences pour cette année.
- Au 31 mai 2019 – date limite de remise du PPP, 451 membres étaient nouveaux ou en cours de réintégration et n'avaient pas besoin de remplir cette exigence pour cette année.

Décisions sur des cas

Le site d'assurance de la qualité de l'Ordre – MyQA – fournit des données en temps réel en ligne concernant la conformité aux exigences obligatoires du programme d'AQ. Cette information aide les membres à remplir leurs obligations et aide à identifier ceux qui peuvent avoir besoin de soutien ou d'éducation.

Conformément à la politique de 2018 sur les exigences de conformité au programme d'assurance de la qualité, le comité d'assurance de la qualité a rendu des décisions au sujet de membres qui n'ont pas comblé toutes les exigences du programme d'AQ avant la date limite.

Le comité a rendu 46 décisions en 2018-2019 :

- 32 décisions concernant la non-conformité aux exigences du programme d'AQ de 2017. En voici les détails :

| | |
|---|----|
| • Cas jugé comme clos/conforme par l'Ordre en raison d'une difficulté technique | 5 |
| • Une exigence jugée comblée/conforme par l'Ordre en raison d'une difficulté technique Une deuxième exigence doit être comblée d'ici une date déterminée | 6 |
| • Doit combler les exigences en retard d'ici une date déterminée | 15 |
| • Une exigence jugée comblée/conforme par l'Ordre en raison d'une difficulté technique Une deuxième exigence est jugée non comblée/non conforme | 2 |
| • Cas jugé comme clos/conforme par l'Ordre mais soumis en retard | 4 |

- 9 décisions concernant la non-conformité aux exigences du programme d'AQ de 2018. En voici les détails :

| | |
|---|---|
| • Cas jugé comme clos/conforme par l'Ordre mais soumis en retard | 3 |
| • Cas jugé comme non conforme en 2017 et 2018, puis jugé clos/conforme par l'Ordre mais soumis en retard | 3 |
| • Cas jugé comme non conforme en 2017 et 2018 et aucun document n'a été soumis, tel que demandé par le comité d'AQ; le comité a ordonné une évaluation dirigée par les pairs de la pratique du membre • Sur ces trois cas : <ul style="list-style-type: none">• un membre a renoncé à son certificat• un membre attend que l'évaluation de sa pratique par des pairs soit planifiée• un membre a subi l'évaluation de sa pratique par des pairs et attend la décision du comité d'AQ | 3 |

- 5 décisions concernaient des cas d'évaluation de la compétence qui avaient été reportés de l'ancien processus

La décision pour chacun de ces cinq cas reportés a été de ne prendre aucune action mais de faire des recommandations, ce qui indique que le comité n'avait pas d'inquiétude concernant la pratique de l'ergothérapeute mais recommandait une activité volontaire pour aider à satisfaire les normes d'exercice de la profession. Voici ces recommandations :

- Relire les Normes de tenue des dossiers
- Relire les Normes de consentement
- Adopter une démarche de prise de décision réfléchie lorsqu'il faut évaluer des options et des risques avant de prendre une décision professionnelle
- Rappel de la désignation appropriée concernant l'utilisation du titre protégé d'ergothérapeute : Erg. (Ont.)

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) supervise toutes les enquêtes sur la conduite, la compétence et la capacité des membres. Ceci comprend toutes les enquêtes sur les plaintes et les requêtes qui proviennent du bureau de la registraire, (entre autres sur la santé des membres) suscitées par de l'information fournie à l'Ordre et les rapports obligatoires. Toutes les plaintes reçues par l'Ordre font l'objet d'une enquête, sauf si elles sont jugées futiles ou vexatoires ou si la registraire accepte la demande d'un plaignant de retirer sa plainte.



Plaintes

Pour l'exercice 2018-2019, l'Ordre a reçu 35 nouvelles plaintes. Le CEPR s'est prononcé sur 29 cas pour cet exercice (les plaintes peuvent avoir été déposées au cours d'années précédentes). La liste qui suit donne un aperçu de ce qui a été fait.

| Résultats* | 2017-2018 | 2018-2019 |
|--|-----------|-----------|
| Plaintes résolues | 35 | 29 |
| Aucune autre action (AAA) | 15 | 14 |
| Programme d'éducation permanente ou de recyclage précisé (PEPRP) | 5 | 3* |
| Conseil/Orientation/Recommandation | 6 | 7 |
| Plainte jugée futile ou vexatoire | 2 | 1 |
| Avertissement en personne | 1 | 3* |
| Acheminement au comité de discipline | 0 | 0 |
| Entente de remédiation (ER) | 1 | 2 |
| Plaintes retirées | 5 | 2 |

* Dans le cas de certaines décisions, le CEPR peut stipuler plus d'une chose. Par exemple, pour trois décisions prises en 2018-2019 visant des plaintes, un PEPRP et un avertissement en personne ont été exigés.

Appels faits à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (HPARB)

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé (HPARB) examine les décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) lorsqu'il y a des plaintes. L'examen de la Commission détermine si l'enquête a bien été effectuée et si la décision était raisonnable. La Commission a effectué trois examens au cours de l'exercice 2018-2019. Une décision du comité a été confirmée et les deux autres nécessitent un examen plus approfondi.

| Exercice | Décisions prises par le CEPR pouvant faire l'objet d'un examen | Demandes d'examen par un plaignant | Demandes d'examen par un ergothérapeute | Examens réalisés par la Commission* | % de décisions de la Commission confirmant les décisions du CEPR |
|-----------|--|------------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| 2017-2018 | 35 | 5 | 2 | 7 | 100 % |
| 2018-2019 | 29 | 3 | 0 | 3 | 33 % |

* Les examens de la Commission réalisés au cours d'un exercice peuvent viser des demandes d'examen provenant d'un exercice précédent.

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Requêtes de la registraire

Pour l'exercice 2018-2019, le bureau de la registraire a reçu des rapports entraînant 30 requêtes de la registraire. L'information sur laquelle se fondent 9 de ces requêtes provient de renseignements fournis dans des rapports obligatoires qui ont été soumis par des employeurs d'ergothérapeutes.

Le bureau de la registraire a clos sur le plan administratif 37 requêtes au cours de l'exercice 2018-2019.

Résultats des actions administratives

Lettres d'avertissement envoyées à un ergothérapeute : 23 (8 de ces lettres étaient dues au fait que l'ergothérapeute avait omis d'aviser l'Ordre au sujet de son assurance responsabilité professionnelle)

Cas clos du point de vue administratif jusqu'à une réinscription : 3

Cas clos sans autre action : 11

Une action administrative est adoptée lorsque le membre n'a pas des « motifs raisonnables et probables » de solliciter l'approbation du CEPR pour nommer un enquêteur ou lorsque le public est protégé adéquatement sans qu'une enquête formelle soit nécessaire.

Le CEPR a rendu 34 décisions sur les rapports liés à des requêtes de la registraire durant l'exercice 2018-2019.

| Cas résolus (requêtes de la registraire) | 2017-2018 | 2018-2019 |
|--|-----------|-----------|
| Cas clos par le bureau de la registraire | 14 | 37 |
| Aucune autre action | 3 | 14 |
| Conseil/Orientation/Recommandation | 2 | 11 |
| PEPRP | 1 | 2 |
| PEPRP et avertissement en personne | 0 | 3 |
| Entente de remédiation | 1 | 3 |
| Engagement | 0 | 1* |
| Acheminement au comité de discipline | 0 | 0 |

*Le CEPR a accepté l'engagement volontaire d'un ergothérapeute à renoncer à son certificat de l'Ordre et à ne jamais chercher à se réinscrire.

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Nouvelles tendances concernant les plaintes et les requêtes de la registraire

- La majorité des plaintes reçues visent les ergothérapeutes qui travaillent dans le secteur de l'assurance automobile.



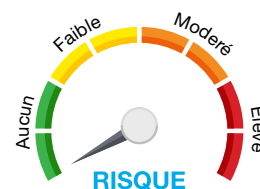
43 % des plaintes confirmées en 2018-2019 sont au sujet d'ergothérapeutes qui travaillent dans ce secteur.

73 % de celles-ci portaient sur des examens exigés de l'assureur et réalisés par un ergothérapeute.

- Les plaignants qui ont eu un accident d'automobile se préoccupent surtout de l'exactitude du rapport d'évaluation de l'ergothérapeute, du parti pris possible de l'ergothérapeute en faveur de l'assureur, de la protection de la vie privée et de la communication de l'ergothérapeute avec le plaignant pendant l'évaluation.
- Les rapports obligatoires reçus des employeurs d'ergothérapeutes traitent surtout de la documentation fournie par les ergothérapeutes, notamment de la tenue des dossiers, et de problèmes liés aux communications avec les patients et entre les professionnels.

Du nouveau en 2018-2019

Pour accroître la transparence, l'Ordre publie de l'information sur son site Web décrivant le cadre de travail pour l'évaluation des risques utilisé par le CEPR pour assurer une prise de décisions uniforme.



Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle tient des audiences pour déterminer si un ergothérapeute souffre d'une incapacité physique ou mentale.

L'Ordre n'a tenu aucune audience se rapportant à l'aptitude professionnelle pendant l'exercice 2018-2019.

Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui lui sont acheminées pour une audience par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports.

L'Ordre n'a tenu aucune audience se rapportant à la discipline pendant l'exercice 2018-2019.

États financiers condensés

Rapport du vérificateur indépendant sur les états financiers condensés

Présenté aux membres du conseil de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

Opinion

Les états financiers condensés ci-joints comprennent l'état condensé de la situation financière en date du 31 mai 2019 et l'état condensé des opérations ainsi que la note complémentaire pour l'exercice qui vient de se terminer, tels que générés par les états financiers vérifiés de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mai 2019.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints, dressés à partir des états financiers vérifiés de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mai 2019, donnent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers vérifiés, conformément à la note complémentaire aux états financiers condensés.

États financiers condensés

Les états financiers condensés ne contiennent pas tous les renseignements requis par les principes comptables généralement acceptés au Canada pour les organismes sans but lucratif. La lecture de ces états financiers condensés et du rapport du vérificateur s'y rapportant ne remplace donc pas la lecture des états financiers vérifiés de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario.

Les états financiers vérifiés et notre rapport s'y rapportant

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers vérifiés dans notre rapport daté du 26 septembre 2019.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers condensés

La direction est responsable de préparer des états financiers condensés, conformément à la note complémentaire aux états financiers condensés.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers condensés constituent un résumé fiable des états financiers vérifiés sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810 – Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés.

Toronto, Ontario
26 septembre 2019



Comptables professionnels agréés
Comptables publics autorisés

États financiers condensés

ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO

État condensé de la situation financière

| Au 31 mai | 2019 \$ | 2018 \$ |
|---|------------------|------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 4 317 873 | 5 235 193 |
| Investissements | 1 538 244 | 670 912 |
| Charges payées d'avance | 38 081 | 42 685 |
| | 5 894 198 | 5 948 790 |
| Investissements | 2 644 379 | 2 110 334 |
| Immobilisations | 104 816 | 154 865 |
| | 2 749 195 | 2 265 199 |
| | 8 643 393 | 8 213 989 |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 730 427 | 891 622 |
| Droits d'inscription reportés | 3 977 455 | 3 870 024 |
| | 4 707 882 | 4 761 646 |
| ACTIF NET | | |
| Investis dans des immobilisations | 104 816 | 154 865 |
| Fonds de réserve pour les audiences | 350 000 | 350 000 |
| Fonds de réserve pour les biens-fonds | 800 000 | 500 000 |
| Fonds de réserve pour la thérapie et les consultations en cas de mauvais traitements d'ordre sexuel | 18 000 | 18 000 |
| Fonds de réserve pour les imprévus | 1 590 000 | 1 590 000 |
| Fonds de réserve pour le système informatique de tout l'organisme | 125 000 | - |
| Non affecté | 947 695 | 839 478 |
| | 3 935 511 | 3 452 343 |
| | 8 643 393 | 8 213 989 |

États financiers condensés

ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO

État condensé des opérations

| Pour l'exercice se terminant le 31 mai | 2019 \$ | 2018 \$ |
|--|------------------|------------------|
| Recettes | | |
| Cotisations et droits d'inscription | 4 187 150 | 4 076 880 |
| Placements et autres revenus | 163 194 | 58 513 |
| | 4 350 344 | 4 135 393 |
| Dépenses | | |
| Salaires et avantages sociaux | 2 341 589 | 2 288 510 |
| Assurance de la qualité | 68 796 | 98 710 |
| Enquêtes et règlements | 111 999 | (30 664) |
| Communications | 59 433 | 137 403 |
| Conseil | 148 929 | 149 323 |
| Coûts d'occupation | 271 472 | 270 559 |
| Amortissement | 50 049 | 76 240 |
| Toutes les autres dépenses de fonctionnement | 814 909 | 751 593 |
| | 3 867 176 | 3 741 674 |
| Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice | 483 168 | 393 719 |

ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO

Note complémentaire aux états financiers condensés

Au 31 mai 2019

1. Méthode de présentation

Ces états financiers condensés ont été générés par les états financiers vérifiés de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario (l'Ordre) pour l'exercice se terminant le 31 mai 2019 et sont conformes, à tous les égards importants, avec les états financiers vérifiés de l'Ordre, sauf que l'information présentée dans l'état des opérations a été condensée et que les changements dans l'actif net et les liquidités ainsi que l'information divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers vérifiés n'ont pas été présentés.

Les états financiers vérifiés complets peuvent être consultés par les membres en en faisant la demande à l'Ordre.

Merci!

Merci à tous les gens – clients, soignants, ergothérapeutes, membres du conseil, des comités et des sous-comités, personnel, membres du groupe consultatif de citoyens, évaluateurs des pairs, bénévoles, et bien d'autres – qui ont partagé leur temps et leur expertise avec l'Ordre. Vos contributions aident à assurer la prestation de soins sécuritaires et responsables aux Ontariens et Ontariennes.



College of Occupational Therapists of Ontario
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

20, rue Bay, bureau 900

C.P. 78

Toronto ON M5J 2N8

Téléphone : 416.214.1177/1.800.890.6570


Télécopieur : 416.214.1173

www.coto.org

 @CollegeofOTs

 Facebook

 LinkedIn

 YouTube